

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020**

Etaient présents : Messieurs SOLER, DEMIGNEUX, CHEMINADE, MONTLOY, PRESLE et REBUT  
Mesdames MONTBROUSSOUS, CACHAT, MICHON, CHIRON, COQUARD et FOURNIGUET

Absents excusés : Messieurs CHASSIBOUD (pouvoir de vote à Mme FOURNIGUET) et KARGUL

Absent : Monsieur CHARRON

Président de séance : Monsieur SOLER

Secrétaire de séance : Madame MONTBROUSSOUS

Date de convocation : 12/02/2020

### **ORDRE DU JOUR**

- Adoption du compte rendu du 25 janvier 2020
- Elaboration d'un bail professionnel pour l'installation de professionnels de santé
- Approbation du compte administratif 2019 des budgets « commune » et « CCAS »
- Approbation du compte de gestion 2019 des budgets « commune » et « CCAS »
- Affectation du résultat 2019 des budgets « commune » et « CCAS »
- Vote des taux d'imposition de 2020
- Attribution des subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2020 « commune »
- Questions et informations diverses

#### **1- ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 25 JANVIER 2020**

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### **2 – ELABORATION D'UN BAIL PROFESSIONNEL POUR L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE**

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par Messieurs Errard et Geze relative à la mise à disposition d'un local afin d'y installer un cabinet de kinésithérapie.

Il propose aux membres la location d'un appartement situé au rez de chaussée de l'immeuble en cours de construction dans la cour de l'ancienne école. Ce bâtiment accueillera le nouveau cabinet médical de Mesdames Lavenir et Soulayres et sera situé à proximité du cabinet infirmier qui sera installé au rez de chaussée de l'ancienne école.

Il demande aux membres de bien vouloir se prononcer.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Propose à Messieurs Errard et Geze la mise à disposition d'un appartement de type T3 sis au 99bis route de Charnay afin d'y installer un cabinet de kinésithérapie
- Fixe le loyer à 800 euros par mois auquel les charges annuelles s'ajouteront : taxe d'enlèvement des ordures ménagères - taxe foncière - charges de copropriété
- Accorde une exonération de la taxe foncière pour l'année 2021. Elle sera due à compter du 01/01/2022
- Stipule que l'entretien des 2 espaces verts privatifs accessibles depuis l'appartement seront réalisés par les locataires et à leur entière charge financière
- Précise que le cabinet sera installé à l'achèvement des travaux. La livraison est prévue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020 ou au début du 2<sup>ème</sup> semestre 2020
- Mandate Monsieur le Maire pour élaborer un bail professionnel d'une durée de 6 ans et signer tous documents relatifs à cette location

### 3 – BUDGET CCAS

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE 2019

Délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bisson, Trésorier, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 :

	<b>fonctionnement</b>
• résultat de clôture de 2018	30.01 €
• résultat de l'exercice de 2019	255.93 €
• <b>résultat de clôture de 2019</b>	<b>285.94 €</b>

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2019

Madame Montbroussous, secrétaire de séance, présente au conseil municipal le compte administratif du budget commune établi pour l'exercice 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

	<b>fonctionnement</b>
• <b>résultat de l'exercice de 2019</b>	<b>255.93 €</b>

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la situation à la clôture de l'exercice 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Affecte le résultat de l'exercice 2019 conformément au tableau ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2018		30,01 €
Recettes de l'exercice 2019		2 000,00 €
Dépenses de l'exercice 2019		1 744,07 €
Résultat 2019		255,93 €
<b>Résultat Cumulé réel de clôture 2019</b>		<b>285,94 €</b>

### 4 – BUDGET COMMUNE

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE 2019

Délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bisson, Trésorier, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 :

	<b>investissement</b>	<b>fonctionnement</b>
• résultat de clôture de 2018	149 350.35 €	336 024.37 €
• affectation de 2018 faite en 2019		0.00 €
• résultat de l'exercice de 2019	- 116 291.31 €	123 474.17 €
• <b>résultat de clôture de 2019</b>	<b>33 059.04 €</b>	<b>459 498.54 €</b>

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2019**

Madame Montbroussous, secrétaire de séance, présente au conseil municipal le compte administratif du budget commune établi pour l'exercice 2019.

**Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré durant le vote, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

	<b>investissement</b>	<b>fonctionnement</b>
• <b>résultat de l'exercice de 2019</b>	<b>- 116 291.31 €</b>	<b>123 474.17 €</b>

- Précise qu'il n'y a pas de restes à réaliser

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la situation à la clôture de l'exercice 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Affecte le résultat de l'exercice 2019 conformément au tableau ci-dessous :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture 2018	149 350,35 €	336 024,37 €	
Affectation 2018 faite en 2019		0,00 €	
Recettes 2019	42 584,46 €	519 760,34 €	
Dépenses 2019	158 875,77 €	396 286,17 €	
Résultat 2019	-116 291,31 €	123 474,17 €	
<b>Résultat Cumulé réel de clôture</b>	<b>33 059,04 €</b>	<b>459 498,54 €</b>	
Restes à réaliser Recettes 2019	0,00 €		Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation REPRISE ANTICIPÉE AUTORISÉE
Restes à réaliser Dépenses 2019	0,00 €		
<b>Dissolution budget CCAS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>285,94 €</b>	
<b>Résultats corrigés des RàR</b>	<b>33 059,04 €</b>	<b>459 784,48 €</b>	<b>459 784,48 €</b>

33 059,04 €

Montant à affecter en 2020 si résultat déficitaire suite au vote du compte administratif de 2019

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, la commune percevra un produit de taxe d'habitation correspondant aux bases d'imposition revalorisées (0.9 %) avec l'application du taux d'imposition de 2019.

Le vote du taux de la taxe d'habitation par les communes est supprimé au 01/01/2020.

Il demande au conseil municipal de voter les taux d'imposition relatifs à la foncière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition de l'année 2020**
- Maintient les taux d'imposition de l'année 2020 :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties 13.11 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 23.85 %

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de 2020, monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Attribue les subventions de fonctionnement aux associations – article 6574 :
  - ADMR (Pommiers) 600 €
  - ESPACE PIERRES FOLLES (St Jean des Vignes) 350 €
  - FANFARE DE CHARNAY (Charnay) 300 €
  - SOUVENIR FRANÇAIS (Anse) 100 €
  - DIVERS (à affecter par délibération si besoin) 150 €

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune de l'exercice 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Vote le budget primitif de la commune – exercice 2020 :

	<b>recettes</b>	<b>dépenses</b>
• Section d'investissement	573 654.03 €	573 654.03 €
• Section de fonctionnement	931 984.48 €	931 984.48 €

Séance ouverte à 20h et levée à 22h30.

Philippe SOLER, Maire.

